

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Redevances d'occupation du domaine public - Fixation des tarifs pour la Foire au Jambon.

Les redevances d'occupation du domaine public, sauf celles créées récemment pour correspondre à un besoin spécifique, ont été fixées par délibération du conseil municipal du 16 février 2012.

Les tarifs appliqués dans le cadre de la traditionnelle Foire au Jambon de Pâques en font partie.

Or, cette manifestation a évolué :

- géographiquement d'une part, en s'étendant au quai Dubourdieu et à l'esplanade Roland Barthes, créant ainsi un vaste flux de circulation sur les bords de Nive dans le Grand et le Petit Bayonne ;
- qualitativement d'autre part au regard des structures mises à la disposition des exposants charcutiers salaisonniers notamment et des animations organisées dans le cadre de cette manifestation.

Le public répond présent en nombre. Cette manifestation remporte un vif succès, faisant de la Foire au Jambon un rendez-vous incontournable dans la vie bayonnaise.

L'ensemble de ces nouvelles tarifications a été présenté aux acteurs économiques de la manifestation dans le cadre de deux groupes de travail, l'un réunissant les salaisonniers, producteurs régionaux et commerçants ambulants, l'autre les cafetiers-restaurateurs.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les différents tarifs ci-dessous :

- intégrant :
 - après accord avec les exposants, les redevances suivantes pour la période 2016-2018 :

TYPES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOIRE AU JAMBON	Tarifs en € (forfait pour la durée de la Foire)			
	2015	2016	2017	2018
Années				
Exposants charcutiers sous chapiteaux (par stand)	400	700	980	1 372
Exposants gastronomie sous chapiteaux (par stand)	400	500	625	781
Emplacement ambulant sur le domaine public < ou égal à 2m	100	125	156	195
Emplacement ambulant sur le domaine public > à 2m	400	500	625	781

- une revalorisation et une création de redevances pour la participation aux frais de gestion afin de responsabiliser les acteurs :

TYPES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOIRE AU JAMBON	Anciens tarifs en € (pour la durée de la Foire)	Nouveaux tarifs en € (pour la durée de la Foire)
Participation aux frais de gestion – Exposants sous chapiteaux – Esplanade Roland Barthes et quais de Nive (forfait par stand)	30	100
Participation aux frais de gestion – Emplacement ambulant sur le domaine public (forfait par emplacement)		50

- créant des redevances et indemnités permettant la gestion des extensions de terrasses, qu'elles soient autorisées ou non :

TYPES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOIRE AU JAMBON	Tarifs en €
Extensions de terrasses autorisées dans le cadre de la manifestation La place assise – par jour	2,50
Installations sans autorisation (terrasse et accessoires, y compris portemenus en dehors de l'emprise de la terrasse) – le m ² /jour	15

Le tarif de l'inscription au concours du jambon fermier reste quant à lui inchangé.

INSCRIPTION AU CONCOURS DU JAMBON FERMIER FOIRE AU JAMBON	Tarifs en €
Jambon de producteur (la pièce)	5

Il est par ailleurs envisagé, à compter de la Foire au Jambon 2019, une révision annuelle de ces tarifs, sur la base de l'indice des prix à la consommation : ensemble des ménages, métropole + DOM - identifiant : 000639196.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions tarifaires présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.